



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

AR PREFECTURE

016-251602595-20180309-DELIB19-DE
Reçu le 20/03/2018

Comité Syndical du 9 mars 2018

Délibération n°19/2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et le neuf mars à quatorze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 19 février 2018

Membres présents : Messieurs François Bonneau, William Jacquillard, Samuel Cazenave, Didier Jobit, Jean-Hubert Lelièvre, Jacques Chabot, Jean-François Dauré et Xavier Bonnefont.
Mesdames Martine Pinville, Stéphanie Garcia, Jeanne Filloux, Florence Pechevis, Fabienne Godichaud, Annette Feuillade et Elisabeth Lasbugues.

Membres absents ou excusés : Messieurs Daniel Sauvaitre, Mathieu Hazouard, François Nebout, Didier Villat et Philippe Bouty.

Membres consultatifs présents : Messieurs Daniel Braud et Andreas Koch.

Membres consultatifs absents excusés : Mesdames Anne Frangeul et Cécile François.

Pouvoirs :

Monsieur François Nebout a donné son pouvoir à monsieur François Bonneau.

Monsieur Didier Villat a donné son pouvoir à madame Stéphanie Garcia.

Monsieur Philippe Bouty a donné son pouvoir à madame Jeanne Filloux.

Monsieur Mathieu Hazouard a donné son pouvoir à madame Martine Pinville.

Objet : Festival du Film Francophone d'Angoulême – Convention annuelle financière et technique

Le Pôle Image Magelis soutient le Festival du Film Francophone d'Angoulême (FFA) depuis sa création et la première édition en 2007. Pour aider à la pérennisation de la manifestation, le Syndicat Mixte avait conclu, avec la société organisatrice, une convention triennale pour les éditions 2013, 2014 et 2015 définissant le projet poursuivi et les objectifs visés par le Festival et octroyant une subvention à la société FFA.

Depuis 2016, une nouvelle convention de partenariat est établie chaque année entre le Pôle Image MAGELIS et la société FFA en vue d'un soutien financier et technique.

La onzième édition du festival du Film Francophone d'Angoulême se déroulera du 21 au 26 août 2018. Elle mettra à l'honneur le cinéma haïtien. La sélection des films en compétition et en avant-première ainsi que la programmation (les focus sur un réalisateur et un distributeur, les bijoux de familles mettant à l'honneur les films tournés en région, etc..) ne sont pas connues à ce jour.

En quelques années, le Festival du Film Francophone d'Angoulême est devenu une opération culturelle majeure du territoire charentais participant avec d'autres à la légitimité d'Angoulême comme « Ville de l'Image ». Grâce à une programmation de qualité, à son positionnement, à son caractère convivial et populaire, le bilan qualitatif s'avère de plus en plus satisfaisant et la fréquentation croît au fur et à mesure des éditions.

En application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Sur le plan professionnel, des contacts intéressants se sont créés ou resserrés avec des réalisateurs et producteurs, les médias professionnels ont salué cet évènement, et notre territoire est valorisé comme lieu privilégié de tournages.

Aussi, afin de soutenir le Festival du film Francophone d'Angoulême pour l'organisation de cette nouvelle édition, et considérant la complémentarité entre les objectifs poursuivis et les missions statutaires du Pôle Image en matière de développement économique et de tournages, il vous est proposé d'attribuer à la société FFA une subvention de 200 000 € et de valider la mise à disposition, à titre gratuit, de mobiliers appartenant au Pôle Image Magelis, pour la préparation, l'organisation et le déroulement du Festival.

Par ailleurs, le jury étudiant qui, chaque année, était composé d'étudiants des écoles de l'image d'Angoulême et qui remettait le Valois Magelis, ne sera pas renouvelé pour l'édition 2018. Toutefois, il a été convenu avec l'équipe organisatrice que le Président du Pôle Image Magelis remettrait lors de la soirée de clôture, le Valois du Public.

Une convention annuelle financière et technique est établie entre le Pôle Image MAGELIS et la société FFA reprenant les points cités ci-dessus ainsi que les engagements réciproques des deux parties.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (15 présents – 19 votants – 19 voix « pour ») :

- approuvent le principe et les termes de la convention financière et technique établie -pour l'année 2018- entre le Pôle Image Magelis et la société FFA au titre de la onzième édition du Festival, et prévoyant le versement d'une subvention d'un montant de 200 000 euros;
- autorisent monsieur le Président à signer cet engagement ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis



Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 20 mars 2018
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 20 mars 2018
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 20 mars 2018

Signé: Le Président